Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 038-213803091-20230525-AR20230525_35-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

VILLE de Poisat

ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20230525_35
OBJET : Autorisation d'une buvette temporaire le 16/06/2023 – AMICALE CLUB POISAT (foot) – Fête du club 2023

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,
Vu l'article L 48 du Code des débits de boissons,

Considérant la demande de l'association l'AMICALE CLUB POISAT en date du 25 mai 2023, pour l'ouverture d'une buvette temporaire le 16 juin 2023 Place Gérard Philipe, à l'occasion de la fête du club annuelle ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la fête annuelle du club de foot, l'association l'AMICALE CLUB POISAT, est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et consommer sur place, le **vendredi 16 juin 2023, Place Gérard Philipe de 18h00 à 22h00,** si et seulement si l'association a obtenu préalablement, de la part de Grenoble Alpes-Métropole, l'autorisation correspondante pour l'occupation du domaine public ;

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation et aucun déchet ne doit être laissé après.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 25 mai 2023
Le Maire, Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)